

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 14 AVRIL 2015**

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 14 avril 2015, à 19 heures, sous la présidence de Madame BENETEAU Annie, Maire de la commune de Breuil-Magné.

Convocation du 08 avril 2015.

**Étaient présents** : Mesdames BENETEAU Annie, FRANCOIS Patricia, SINTES Brigitte, MARTIN Brigitte, ETCHEVERRY Geneviève, NOBILI Josette, JEANNIERE Jessica, et RODHES Monique. Messieurs BARRAUD Joanick, PERRINAUD Michel, COURPRON Jean-Claude et CHATREFOUX Philippe

**Pouvoir** : Madame DESTRUEL Myriam donne pouvoir à Madame NOBILI Josette. Monsieur MONSEINS Laurent donne pouvoir à Monsieur CHATREFOUX Philippe. Monsieur BLANCHARD Jacques donne pouvoir à Monsieur BARRAUD Joanick. Monsieur PINCÉ Jean-Marie donne pouvoir à Monsieur COURPRON Jean-Claude. Monsieur BRIAND Patrick donne pouvoir à Madame FRANCOIS Patricia.

**Étaient absents** : Madame CORBIERE Claire et Monsieur GAY Cyril.

**Secrétaire de séance** : Madame MARTIN Brigitte

Ouverture de la séance à 19 heures 10.

Procès verbal de la réunion du 23 mars 2015. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS :**

**2015 – 21 : Etat de notification des taux d'imposition des 3 taxes** : Le conseil municipal prend connaissance de l'état 1259 de notification des taxes d'imposition pour la taxe d'habitation, pour la taxe foncière bâtie et pour la taxe foncière non bâtie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taux de la façon suivante par rapport à 2014 :

taxe d'habitation : (+ 1.014920%) : **9,61 %**

taxe foncière bâtie : (+ 1.014920 %) : **19,62 %**

taxe foncière non bâtie : (+ 1.014920 %) : **48,47 %**.

**2015 – 22 : Détail des subventions et participations versées pour l'année 2015**: Au budget 2015, le conseil municipal a voté la somme de 13 500,00 € au compte **6574**. Après délibération, le conseil municipal décide à 12 voix « Pour », 2 voix « Contre » (Madame FRANCOIS et Monsieur BRIAND) et 3 « Abstentions » (Mesdames MARTIN, ETCHEVERRY et JEANNIERE) , de verser les subventions et participations pour l'année

2015 dont voici le détail ci-dessous :

- Anciens combattants	250,00 €
- Coopérative Scolaire	3 050,00 €
	(dont 1 000 € pour le voyage scolaire)
- FCPE	400,00 €
- Les Goules Magné	700,00 €
- Football Club	3 000,00 €
- Les Baladins des Vieux Fours	700,00 €
- S.E.P.	500,00 €
- Arts et Loisirs	400,00 €
- Les P'ites Grenouilles	150,00 €
- A Livre Ouvert	500,00 €
- Breuil-Magné Cyclisme	800,00 €
- ACCA	200,00 €
- Comité de l'Amblée	2 700,00 €
- Paroisse (chauffage église)	150,00 €

Compte n°657362 : 4 178,07 € - Repas des personnes âgées.

Les subventions sont arrêtées à ce jour. Il n'y aura pas d'autres subventions d'attribuées.

**2015 – 23 : Dépenses imputées au compte « Fêtes et Cérémonies » - 6232 :** Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur le contenu des dépenses qui seront imputées au compte 6232 – « Fêtes et Cérémonie ». Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'imputer les dépenses suivantes au compte 6232 :

Cérémonies du 08 mai, 11 novembre, 19 mars

Cérémonie des vœux

Spectacles

Cocktails divers

Fête de Noël

Animations diverses

**2015 – 24 : Tarifs de location de la Salle de l'Amblée :** Madame le Maire expose au conseil municipal, sur proposition de la commission « Associations, Sports, Culture » réunie le 08 avril 2015, de pratiquer des tarifs de location de la Salle de l'Amblée pour les particuliers. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer comme suit, les tarifs de la Salle de l'Amblée, à compter du 1er mai 2015 :

– ***pour les habitants de la commune :***

Été (du 01 avril au 31 octobre) : 120,00 € 1 journée. 160,00 € 2 jours

Hiver (du 01 novembre au 31 mai) : 160,00 € 1 journée. 200,00 € 2 jours

–

– ***pour les personnes hors commune :***

Été (du 01 avril au 31 octobre) : 160,00 € 1 journée. 200,00 € 2 jours

Hiver (du 01 novembre au 31 mai) : 200,00 € 1 journée. 240,00 € 2 jours.

– 400,00 € de caution

– 100,00 € de caution pour le ménage.

Monsieur CHATREFOUX intervient sur la réglementation de la capacité de personnes dans la salle théâtrale. La capacité doit être réglementaire par rapport aux sorties de secours et non par rapport au plan de la salle.

### **2015 – 25 : Tarifs des entrées pour les spectacles de la Salle Théâtrale et Culturelle :**

Madame le Maire expose au conseil municipal, sur proposition de la commission « Associations, Sports, Culture » réunie le 08 avril 2015, de pratiquer des tarifs des entrées pour les spectacles de la Salle Théâtrale et Culturelle. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs ci-dessous à compter du 1er mai 2015 :

- Gratuit de 0 à 5 ans inclus (choix des couleurs)
- De 6 ans à 12 ans : 2,00 € (couleur rose) et 5,00 € (couleur blanche)
- Adultes : 5,00 € (couleur blanche), 8,00 € (couleur jaune), 10,00 € (couleur bleue) et 15,00 € (couleur verte).

### **2015 – 26 : Vente terrain de 4m<sup>2</sup> aux consorts BARRAUD/FARGEOT :**

Madame le maire rappelle au conseil municipal les divers courriers de Madame BARRAUD et Monsieur FARGEOT concernant la demande d'achat de la parcelle de l'ancien abri bus jouxtant leur terrain. Ce terrain est maintenant borné. Le conseil municipal, après délibération, décide à 16 voix « Pour » et 1 « abstention » (Monsieur BARRAUD) de vendre à Madame BARRAUD Gwenaëlle et Monsieur FARGEOT Franz la parcelle cadastrée AA10b pour une superficie de 4 m<sup>2</sup> pour un montant de 50 € le m<sup>2</sup> et autorise Madame le Maire à signer l'acte chez Maître DUPRAT, notaire à Tonnay-Charente.

### **2015 – 27 : Demande d'agrément dérogatoire sollicitée au titre du dispositif « Pinel » :**

Vu l'arrêté interministériel de révision du zonage « A/B/C » du 1er août 2014, publié le 06 août 2014 et classant la commune de Breuil-Magné en zone B2,

Vu l'article 199 novovicies du Code Général des Impôts qui prévoit que « les communes qui n'appartiennent pas à celles qui ont fait l'objet d'un arrêté de classement, mais qui se caractérisent par un déséquilibre entre l'offre et la demande de logement, et par des besoins particuliers en logement locatif », peuvent faire l'objet d'un agrément dérogatoire,

Vu la circulaire du 26 juin 2013 relative au dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire qui prévoit que la demande d'agrément dérogatoire est formulé par l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) lorsqu'il est doté d'un PLH (Programme Local de l'Habitat) exécutoire,

Vu le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan adopté par délibération du Conseil Communautaire du 20 juin 2010 faisant état du niveau de tension du marché et des besoins particuliers en logements locatifs,

Considérant que les communes classées en B2 et qui souhaitent solliciter un agrément dérogatoire, doivent l'exprimer auprès de la CARO, laquelle se doit de présenter la demande auprès de Madame la Préfète de Région,

Considérant que la commune fournira un argumentaire propre à son territoire et justifiant qu'il se caractérise par un déséquilibre entre l'offre et la demande de logement, et par des besoins particuliers en logement locatifs,

Considérant que l'obtention de cet agrément constituerait une plus-value pour la commune permettant de :

- favoriser la production d'une offre de logements locatifs privilégiés dans le neuf,
- diversifier le parc de logements par la mise sur le marché de logements à loyer intermédiaires
- soutenir l'activité du bâtiment sur le territoire,

le conseil après en avoir débattu, à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour solliciter un agrément dérogatoire au dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire dit « Pinel »
- charge Madame le Maire de solliciter la CARO pour qu'elle porte cette demande auprès de Madame la Préfète de Région

- autorise Madame le Maire à signer tout document afférent et à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**2015 – 28 : Demande de subvention au Conseil Général – Lutte contre l’incendie :**

Madame le Maire fait part au conseil municipal que suite à la visite de sécurité des Pompiers de Rochefort, il s’avère qu’au cimetière, une bouche d’incendie est manquante. Afin de sécuriser cet endroit et d’avoir une protection incendie en milieu rural existant, il est nécessaire d’installer un citerne réserve d’incendie. Le Conseil Général peut subventionner cet achat à hauteur de 40% du montant hors taxes. Le devis s’élève à 2 405,00 € HT. Après délibération, le conseil municipal décide, à l’unanimité, de demander une subvention au Conseil Général dans le cadre de la lutte contre l’incendie et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s’y afférent.

Monsieur CHATREFOUX informe qu’il y a 3 ou 4 ans, un audit avait eu lieu et avait démontré qu’il manquait des poteaux d’incendie. Cela pouvait être compensé par la pose de citernes d’incendie à trois endroits de la commune (Les essarts, Le Liron et Route des Sablières). Une a été installé aux Essarts, il y a 2 ans, et nous pouvons en positionner une vers le cimetière cette année.

Monsieur BARRAUD fait part :

- de son rendez-vous avec des personnes du Syndicat des Eaux qui pensent qu’il faudrait installer cette citerne plus haut que le cimetière, plus vers le coteau du Liron pour être accessible à tous. Le seul inconvénient est qu’il faut être propriétaire du terrain, or la commune l’est au cimetière.
- du devis du Syndicat de la voirie pour l’aménagement du parking de la place des Caneteries et de l’aire de jeux. Après réflexion, l’emplacement pour l’aire de jeux sera réalisé par les employés municipaux et le parking sera aménagé plus tard.

**VOTE DES BUDGETS**

**Budget Unique 2015 de la Commune :**

***Section de Fonctionnement (vue d’ensemble)***

<u>Total Dépenses :</u>	<u>1 105 789,10</u>
011 – Charges à caractère général	334 630,00
012 – Charges de personnels et frais assimilés	425 664,00
65 – Autres charges de gestion courante	101 037,07
66 – Charges financières	43 000,93
023 – Virement à la section d’investissement	143 254,30
042 – Opérations d’ordre entre sections	5 852,00
043 – Opérations d’ordre à l’intérieur de la section	52 350,80
<u>Total Recettes :</u>	<u>1 105 789,10</u>
70 – Produits des services	116 200,00
73 – Impôts et Taxes	573 335,00
74 – Dotations et Subventions	272 307,00
75 – Autres produits de gestion courante	67 806,06
013 – Atténuation de charges	10 000,00
002 – Résultat reporté	66 141,04

### ***Section d'Investissement (vue d'ensemble)***

<u>Total Dépenses :</u>	<u>487 610,16</u>
16 – Remboursement d'emprunt	152 400,00
21 – Immobilisations corporelles	188 669,00
041 – Opérations patrimoniales	17 920,00
001 – Résultat reporté	128 621,16
<u>Total Recettes :</u>	<u>487 610,16</u>
10 – Dotations et fonds divers	77 000,00
13 – Subventions	4 172,00
1068 – Affectation résultat	128 621,16
16 – Emprunt et dettes	6 089,90
021 – Virement de la section de fonctionnement	143 254,30
024 – Produits des cessions d'immobilisations	52 350,00
040 – Opération d'ordre entre section	5 852,00
041 – Opération patrimoniale	70 270,80

Après délibération, le budget 2015 de la Commune est adopté à l'unanimité.

### **Budget Unique 2015 – Bâtiments Commerciaux**

#### ***Section de fonctionnement (vue d'ensemble)***

<u>Total Dépenses :</u>	<u>107 001,00</u>
66 – Charges financières	47 000,10
023 – Virement à la section d'investissement	60 000,90
<u>Total Recettes :</u>	<u>107 001,00</u>
75 – Autres de gestion courante	80 859,41
002 – Résultat reporté	26 141,59

#### ***Section d'investissement (vue d'ensemble)***

<u>Total Dépenses :</u>	<u>97 204,00</u>
16 – Remboursement emprunt	60 000,90
001 – Résultat reporté	37 203,10
<u>Total Recettes :</u>	<u>97 204,00</u>
021 – Virement de la section de fonctionnement	60 000,90
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	37 203,10

Après délibération, le Budget unique 2015 pour les bâtiments commerciaux est adopté à l'unanimité.

## **Budget Unique 2015 – Lotissement Communal « Le Clos des Ouillières »**

### ***Section de fonctionnement (vue d'ensemble)***

Total Dépenses : _____	248 315,86
65 – Autres Charges de gestion courante	59 105,66
042 – Opérations d'ordre de transfert	87 996,18
023 – Virement à la section d'investissement	101 214,02
Total Recettes : _____	248 315,86
002 – Résultat reporté	248 315,86

### ***Section d'investissement (vue d'ensemble)***

Total Dépenses : _____	189 210,20
001 – Résultat reporté	189 210,20
Total Recettes : _____	189 210,20
040 – Opérations d'ordre de transfert	87 996,18
021 – Virement de la section de fonctionnement	101 214,02

Après délibération, le Budget unique 2015 pour le Lotissement Communal « Le Clos des Ouillières » est adopté à l'unanimité.

## **Budget Unique 2015 – CCAS**

### ***Section de fonctionnement (vue d'ensemble)***

Total Dépenses : _____	6 072,00
011 – Charges à caractère général	5 000,00
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00
012 – Charges de personnel	72,00
Total Recettes : _____	6 072,00
002 – Affectation résultat	1 683,93
74 – Subvention	4 388,07

Après délibération, le budget unique 2015 du CCAS est adopté à l'unanimité.

## **DIVERS :**

Madame le Maire :

- fait lecture de la carte de remerciement pour condoléances de la Famille ARNALDI
- demande qui est présent pour célébrer les mariages suivants :  
NAVAUD/SARA le 18 avril 2015 à 11 heures (Mme BENETEAU et Mr BARRAUD)  
BARANGER/DURDON le 09 mai 2015 à 11 heures 30 (Mme BENETEAU et Mme SINTES)

HURTAUD/SADAoui le 23 mai 2015 à 16 heures (Mme BENETEAU et Mme FRANCOIS)  
LEPINAY/NICOLLEAU le 23 mai 2015 à 17 heures 30 (Mme SINTES et Mme DESTRUDEL).

– fait part du devis de l'UNIMA pour l'étude détaillée de réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales. Ce schéma directeur est obligatoire. Pour l'instant, nous n'avons pas de délai pour le constituer, mais il faut s'en préoccuper maintenant. Ce devis est d'un montant de 23 000 € qui peut être subventionné à 50% pour l'Agence de l'Eau Adour Drault et 30% par le Conseil Général. Pour cette année, nous ne pouvons le réaliser. Nous avons rencontré une personne d'EAU-MEGA qui doit également nous faire une proposition. Nous demanderons un cahier des charges au Conseil Général et nous choisirons le moins cher.

(Intervention de Monsieur PERRINAUD : il trouve dommage que systématiquement il soit demandé de nombreuses études. Leur coût très élevé alourdit et déséquilibre la réalisation des projets).

– a rencontré à nouveau Madame FETY pour les plans de la Commune : deux panneaux peuvent être installés dans le village. Par contre elle reste sur sa position de ne pas pouvoir récolter les logos des entreprises, commerçants et artisans pour la publicité. Elle suggère à la commune de passer une annonce dans le Beurlin et de téléphoner aux entreprises. Concernant les plans papiers, elle ne les réalise pas, mais propose, une fois les plans (pour les panneaux) établis, de les mettre sur clé USB : ils pourront ainsi être édités en fonction de nos besoins.

– fait lecture du courrier de l'avocate concernant l'affaire MAGNE/DENES. Leur avocat a sollicité un renvoi au 23 avril prochain suite à la décision d'aide juridictionnelle rejetée.

– réunit la commission accessibilité le Mercredi 22 avril à 18 heures pour faire suite à la réunion du 20 avril organisée par l'Association des Maires à La Rochelle.

– soulève le problème d'emplacement pour le stationnement du camion OUTIROR (sur le parking de la salle théâtrale) les dimanches. En effet, si ces après-midi-là, il y a un match de football et que les 2 salles sont louées, le camion ne pourra pas stationner. Plusieurs possibilités sont évoquées : Place des Caneteries, devant La Poste, parking de la maternelle. C'est le parking de l'école maternelle qui semble le plus approprié.

– demande que la convention pour la location de la salle théâtrale et culturelle soit revue. L'association du Foot a demandé de faire une soirée cabaret en septembre prochain (avec repas dans la grande salle). Le conseil refuse catégoriquement. Les repas n'ont lieu dans la grande salle que pour le réveillon du 31 décembre et le repas des personnes âgées. Il faut donc revoir la convention car il est stipulé qu'il y a 2 possibilités : salle du bar et grande salle pour 150 personnes pour loto ou repas. Il faut donc retirer le terme « repas ».

– informe que la gendarmerie s'est déplacée à notre demande vendredi à 16 heures 30 pour le stationnement des parents lors de la sortie des classes (prévention uniquement). Ils reviennent verbaliser la semaine prochaine. Ils nous signalent qu'il manque le marquage jaune au sol. Il faut le refaire. Il faudrait revoir entièrement la circulation dans la rue du 8 mai avec le parking de la maternelle qui est prévu pour plus tard. Les parents, qui manquent de civisme, peuvent se garer sur le parking de la salle théâtrale. Après réflexion, nous ne repeindrons pas pour l'instant les lignes jaunes sur la route. Nous attendrons cet été pour réfléchir sur un plan d'ensemble.

– signale son absence du 27 avril au 02 mai 2015 inclus.

## **TOUR DE TABLE :**

Madame SINTES demande qu'il soit distribué dans les boîtes aux lettres les flyers pour la fête de la nature. Un pot sera organisé à 12 heures. Nous avons acheté des gobelets « bio ». Les CM1 ont travaillé sur la nature en théâtre d'improvisation et ils se produiront lors du pot.

Madame MARTIN demande de diffuser au maximum l'information concernant le concert de

chants marins qui est prévu le soir du 25 avril et a besoin de 3 personnes pour tenir la billetterie et placer les spectateurs.

Madame RODHES se plaint du stationnement dans la rue du Bois du Four. Les voitures se garent sur le trottoir et ne laissent aucun passage pour les piétons, ce qui les oblige à marcher sur la route et ceci s'avère dangereux. Madame le Maire pense que les voitures ne se stationnent pas sur les trottoirs des 2 côtés de la route. Il reste donc 1 trottoir de libre.

Monsieur CHATREFOUX énumère au conseil municipal la liste des interventions des pompiers sur la commune en 2014 :

16 secours à la personne, 3 malaises, 1 personne ne répondant pas aux appels, 6 feux extérieurs, 4 accidents de la circulation, 1 relevage de personne, 2 feux d'habitation, 3 déplacements d'ambulances privées, 2 assistances animaux, 1 chute d'arbre et 1 épuisement.

Madame FRANCOIS a travaillé avec Madame NOBILI afin de faire un bilan sur la masse salariale pour les employées de l'école et la cantine. Les heures ont été augmentées pour pallier les rythmes scolaires. Si nous employons Mathilde à 35 heures en contrat avenir, les dépenses augmentent mais sont compensées par les aides de l'État d'un montant de 10 500 €. Le personnel nous coûte 4 320 € à l'année et les intervenants 4 650 €. Nous avons prévu 1 000 € d'achat divers pour les ateliers. Nous œuvrons correctement avec le financement de l'État. Avec la création du PEDT, l'aide est pérennisée. Concernant le taux d'encadrement, nous respectons la réglementation. Les seules contraintes sont de faire les formations de BAFA pour Anita PENE et Michel DEROSIER. Tous les employés, travaillant avec les enfants, seront qualifiés. Si nous nous déplaçons sur FOURAS pour les mercredis après-midi, le financement du bus sera compensé par les aides CAF. Un centre de loisirs coûte à une commune environ 30 000 € annuellement. Nous rencontrons le vendredi 24 avril Monsieur RICHER du service « Enfance-Jeunesse » de FOURAS.

Séance levée à 21 heures.

## **RAPPEL DES DELIBERATIONS :**

**2015 – 21 : Etat de notification des taux d'imposition des 3 taxes**

**2015 – 22 : Détail des subventions et participations versées pour l'année 2015**

**2015 – 23 : Dépenses imputées au compte « Fêtes et Cérémonies » - 6232**

**2015 – 24 : Tarifs de location de la Salle de l'Amblée**

**2015 – 25 : Tarifs des entrées pour les spectacles de la Salle Théâtrale et Culturelle**

**2015 – 26 : Vente terrain de 4m<sup>2</sup> aux conjoints BARRAUD/FARGEOT**

**2015 – 27 : Demande d'agrément dérogatoire sollicitée au titre du dispositif « Pinel »**

**2015 – 28 : Demande de subvention au Conseil Général – Lutte contre l'incendie**